

PREFECTURE de LOIR-et-CHER

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE
de SECURITE et d'ACCESSIBILITE
Secrétariat de la Sous-Commission**

**SERVICE DEPARTEMENTAL
d'INCENDIE et de SECOURS
Groupement Prévention**

11-13 avenue Gutenberg
BP 31 059
41 010 BLOIS CEDEX
☎ 02.54.51.54.15

**DOSSIER D'ETUDE
D'UN ETABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC**

BASE REGLEMENTAIRE

Code de la construction et de l'habitation (articles R123-22 ; R123-23 et R123-24)

Article R123-22

Le permis de construire ne peut être délivré qu'après consultation de la commission de sécurité compétente : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (C.C.D.S.A.).

Article R123-23

Les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du maire donné après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement ou toute modification d'établissements.

Article R123-24

Cet article précise notamment que les dossiers soumis à la commission de sécurité compétente en vue de recueillir son avis en application des articles précédents doivent comporter toutes les précisions nécessaires pour que l'on puisse assurer qu'ils respectent les conditions de sécurité prévues.

Article GE2 de l'arrêté du 25 juin 1980 : Règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique.

RAPPEL

Les dossiers prévus à l'article R123-24 du code de la construction et de l'habitation doivent permettre de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité et sont composés de :

- une notice de sécurité,
- une notice descriptive précisant les matériaux utilisés (gros œuvres, décorations, aménagements intérieurs),
- les plans (de situation, de masse, de niveaux actuels et projetés, de façades, de coupes).

NOTICE DE SECURITE

La notice de sécurité devra être établie en essayant de préciser la majorité des rubriques indiquées ci-dessous, lesquelles sont obligatoires pour les établissements recevant du public :

Compléter ou rayer les mentions inutiles



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Raison sociale de l'établissement projeté ou concerné :

Propriétaire ou exploitant :

Adresse du projet :

Commune :

Nom de l'organisme de contrôle : Tél. :

Architecte ou bureau d'étude : Tél. :

Si le projet a fait l'objet d'un contact avec le service Prévention du S.D.I.S. de Loir-et-Cher, préciser le nom de la personne rencontrée :

.....

OBJET DU DOSSIER

- Construction neuve - Aménagement - Extension
- Construction dans un bâtiment existant

Pour les bâtiments existants, préciser la raison sociale de l'ancienne exploitation :

.....
.....

Description succincte du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

1 - TYPES D'ACTIVITE

A titre : permanent temporaire exceptionnel

- L - Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiples
- M - Magasins de ventes, centres commerciaux
- N - Restaurants et débits de boisson
- O - Hôtels et pensions de famille
- P - Salle de danse, salle de jeux
- R - Etablissements d'enseignements, colonies de vacances
- RH - Etablissements d'enseignements, colonies de vacances avec hébergement
- S -Bibliothèques, centres de documentation
- U - Etablissements sanitaires
- J - Maison de retraite
- T - Salles d'expositions
- V - Etablissements de culte
- W- Administration : banques, bureaux
- X - Etablissements sportifs couverts
- Y - Musées
- PA -Etablissements de plein air
- CTS - Chapiteaux, tentes et structures
- PS -Parcs de stationnements couverts

2 – EFFECTIFS

a - Du public

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau ou surface accessible au public déduction faite des aménagements fixes (podium, estrades ...).

	SURFACE	TAUX D'OCCUPATION	EFFECTIF
Sous-sol			
Rez-de-chaussée			
1 ^{er} étage			
2 ^{ème} étage			
3 ^{ème} étage			
4 ^{ème} étage			

- total effectif.....

- maximum admis dans les locaux réservés au sommeil (niveau par niveau) :

.....
.....
.....

b - Du personnel

nombre :

Classement proposé : Catégorie - Type(s) :

1 – RESISTANCE AU FEU DE LA STRUCTURE ET DU PLANCHER (cocher le degré de stabilité au feu retenu)

a - Éléments principaux de la structure

- Stabilité :

1H30 1H 1/2H 0 Structure visible

- Constitution :
.....

b - Planchers

- Stabilité :

1H30 1H 1/2H 0

- Constitution
.....

2 - CHARPENTE

a - Stabilité

1H30 1H 1/2H 0

b - Constitution

.....
.....

3 – COUVERTURE

a - Constitution

.....
.....

b - Réaction au feu

M0 M1 M2 M3 M4

4 – FACADES

a - Constitution

.....

b - Valeur du C + D

.....

5 – DISTRIBUTION INTERIEURE

a - Conception

Traditionnel :

- nature des cloisons :

Secteur :

- surface :

- dimension :

- nature des cloisons :

Compartiments :

- surface :

- dimension :

- nature des cloisons :

b - Risques particuliers

Existe – t'il des **locaux à risques** ? (chaufferie, lingerie, buanderie, réserves, cuisines, locaux de stockage, de produits inflammables, rangements ...)

Si oui, - énumérer :

.....

.....

- nature et degré des isolements prévues :

6 – AMENAGEMENTS INTERIEURS

Nature des matériaux et réaction au feu (M0 à M4)

- plafonds et faux-plafonds : M0 M1 M2 M3 M4

.....

.....

- revêtements muraux : M0 M1 M2 M3 M4

.....

.....

- revêtements du sol : M0 M1 M2 M3 M4

.....

.....

- gros mobiliers : M0 M1 M2 M3 M4

.....

.....

CHAPITRE IV – DEGAGEMENTS

Tous les détails relatifs aux nombres des sorties, à leur largeur effective, au sens d'ouverture des portes (dans le sens de la sortie si plus de 50 personnes), aux escaliers, à leur largeur, à la largeur des couloirs devront être précisés sur les plans.

DEGAGEMENTS	R – 1	RDC	R + 1	R + 2	R + 3	R + 4
Nombre de sorties au total : - largeur						
Nombre d'escaliers : - largeur						

CHAPITRE V – VENTILATION - DESENFUMAGE

Existe - t'il du désenfumage ? oui non
- naturel mécanique
- en façade en toiture
- surface des ouvrants :

CHAPITRE VI - CHAUFFAGE

Nature du combustible :

Existe - t'il un local chaufferie ? oui non
- puissance du générateur de chaleur en kW :
- nature du combustible :

CHAPITRE VII - CUISINES

Puissance totale cumulée des appareils de cuisson en kW :

Energie utilisée :

Aménagements prévus (nature isolement, extraction, etc. ...) :

.....

.....

- Robinet d'incendie armé à l'intérieur de l'établissement : oui non
 ✓ diamètre des robinets armés.....

- Installation fixe d'extinction automatique à eau : oui non

4 - DEFENSE INCENDIE

- Poteau d'incendie à proximité : oui non

 ✓ nombre :

 ✓ distance par rapport à l'établissement (par les voies praticables) :

.....
.....
.....

Notice de sécurité établie le à

Signatures et cachets

L'Architecte

Le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'œuvre